



Recalcul des plafonnements

La Régie vous informe que, tout au long de l'année 2018, elle procédera au recalcul des plafonnements pour 2016 et 2017. Cet exercice est un processus normal de la Régie qui peut engendrer un remboursement d'honoraires ou une récupération des sommes versées en trop au cours de ces années.

La récupération des sommes versées en trop touche principalement les plafonnements de l'annexe 19 et, dans une moindre mesure, ceux des gains de pratique et d'activités.

Si vous êtes concerné par cette situation, qu'il s'agisse d'un remboursement ou d'une récupération, vous recevrez préalablement une lettre de la Régie vous précisant la ou les situations qui touchent votre rémunération et la ou les périodes correspondantes.

Si vous êtes visé à la fois par une récupération et par un remboursement, le remboursement sera soustrait du montant à récupérer, et inversement, si le montant à récupérer est inférieur à celui du remboursement.

S'il y a lieu, des modalités de paiement vous seront proposées. Selon le cas, la récupération d'une somme due à la Régie dans le cadre de cet exercice pourrait être étalée jusqu'à un maximum de 12 versements sans intérêts.

Vous pourrez communiquer avec la Régie pour modifier ces modalités. Pour ce faire, vous devrez téléphoner au Centre d'assistance aux professionnels :

du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (le mercredi, de 10 h 30 à 16 h 30)

Région de Québec : 418 643-8210

Région de Montréal : 514 873-3480

Ailleurs au Québec : 1 800 463-4776

Vous pourrez également rembourser toute somme due à la Régie de l'une des façons suivantes :

- par paiement électronique auprès de votre institution financière. Pour ce faire :
 - sélectionnez *RAMQ (PROF)* dans la liste de fournisseurs;
 - utilisez votre numéro de professionnel à sept chiffres comme numéro de référence.
- par chèque à l'ordre de la Régie de l'assurance maladie du Québec transmis à l'adresse suivante :

Direction des services à la clientèle professionnelle
Régie de l'assurance maladie du Québec
Case postale 500
Québec (Québec) G1K 7B4

c. c. Agences commerciales de facturation

Courriel, site Web et fils RSS

services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca

www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels

Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 643-8210

Montréal 514 873-3480

Ailleurs 1 800 463-4776

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30
(mercredi de 10 h 30 à 16 h 30)